

"Avec le CPF, chaque personne handicapée devient actrice de son parcours" (Ivan Talpaert, Agefiph)

Sophie Massieu, 21 novembre 2018

Directeur de la sécurisation des parcours à l'Agefiph [1], Ivan Talpaert pointe l'importance d'assurer une information pertinente aux bénéficiaires du compte personnel de formation, et annonce un surabondement pour les personnes handicapées. Mais les montants et modalités des aides spécifiques à ce public doivent encore être fixés. Alors que se déroule la semaine pour l'emploi des personnes handicapées, depuis le 19 novembre et jusqu'à dimanche 26 novembre, Ivan Talpaert a accordé une interview au Quotidien de la formation.

Le Quotidien de la formation - Vous semblez très favorable au compte personnel de formation (CPF). Pourquoi ?

Ivan Talpaert - Parce que chaque personne devient actrice de son parcours. Elle disposera de ses droits comme bon lui semble. Et je suis en effet partisan de tout ce qui vise la responsabilisation et l'autonomie des individus. Et je le suis plus encore dès lors qu'il s'agit de personnes handicapées, qui sont souvent considérées comme faibles.

QDF - Mais ce CPF, laissé à la gestion de chacun, ne risque-t-il pas d'être porteur d'inégalités ? Faute d'accès à l'information, par exemple, certains pourraient ne pas faire valoir leurs droits...

I.. T. - La question de la délivrance de l'information est en effet capitale. Les partenaires ont là un grand rôle à jouer. À commencer par le service public de l'emploi, mais pas uniquement. Ils doivent permettre aux bénéficiaires de recevoir une information pertinente. Cette formation existe-t-elle ? Répond-elle à mes besoins et projets ? Qui peut m'aider à la financer et quand faire la demande ? Une difficulté demeure : le système d'information n'est pas uniformisé, puisque les financeurs de la formation sont nombreux : Conseils régionaux, Pôle emploi, Agefiph... Mais nous travaillons ensemble à rendre notre offre plus lisible. Et pour ce qui est des personnes handicapées, l'Agefiph prend des garanties au sujet des structures d'accompagnement qu'elle finance.

QDF - Quelles seront les spécificités du CPF pour les personnes handicapées ?

I.. T. - Le ministère du Travail a annoncé qu'il serait surabondé mais on ignore encore la nature et le montant de cette aide. À l'Agefiph, nous n'avons pas encore, nous non plus, acté nos nouvelles modalités d'intervention. Notre public requiert une attention particulière. Il est souvent en reconversion professionnelle et il lui faut acquérir de nouvelles compétences et qualifications.

QDF - Y a-t-il pour vous un point de vigilance particulier ?

I.. T. - Il faudra que le CPF soit en adéquation avec les formations nécessaires. Des adaptations pédagogiques ou individuelles, propres aux personnes handicapées, augmentent parfois le coût d'une formation par rapport au même enseignement à destination d'une personne sans handicap.

QDF - Difficile d'être plus précis tant que les décrets et montants des aides ne sont pas connus...

I.. T. - En effet mais ça devrait aller vite. Et il ne faut pas oublier que si le CPF est important, il n'est pas non plus l'alpha et l'oméga. Il existe d'autres moyens d'acquérir des compétences, au travers des formations proposées par Pôle emploi ou les Conseils régionaux, par exemple.

[1] Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.